

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Léane Rhéaume

<https://www.cadre21.org/membres/82f45e67741adb2f97c34e03>

Date d'obtention : 2023-10-27 18:43:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je reviens que la méthode sexto est une forme d'encadrement et d'uniformisation des interventions. Cela permet d'encadrer le jeune tout en protégeant la victime. C'est un outil pour les intervenants dans le milieu scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'être bien outiller lors de situation de sexto. De savoir quoi faire avec l'appareil électronique en question, l'utilisation de la grille, les protocoles. Cela m'aidra également à mieux considérer les éléments afin d'évaluer si je suis en présence d'un acte malveillante ou d'un geste impulsif.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien déterminer le type d'actes et également de répondre rapidement lors de situation de sexto une prise en charge rapide.